



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

27/06/24 S'LO

ID : 059-215904913-20240620-DELIB240615-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du jeudi 20 juin 2024**

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 11 juin 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbioux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, Raphaël Delcroix, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert	
<b>Présents 27 / 33</b> <b>Pouvoirs : 04 / 33</b>		
<b>Votants 31 / 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Florian Renard	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Karine Lippert à Aymeric Robin, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Véronique Hubert, Hayette Ait Kaddour à Carine Florent	
	<b>Absent (es) excusés (es) :</b> Eddy Zdziech, Jean-Claude Priez	<b>Absent (es) :</b>
<b>DELIBERATION 2024.06.15</b>	<b>Adhésion à la centrale d'achat de la fibre 59/62</b>	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

**Considérant** que le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- \* Services numériques essentiels pour les collectivités ('Pack Mairie Connectée'),
- \* Prestations de vidéoprotection,
- \* Services de télécommunications et communications électroniques.

**Considérant** que l'adhésion, gratuite, à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés.

L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

**Considérant** que le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

**Considérant** que le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59/62 en matière de services numériques présenterait les intérêts suivants :

Économie des ressources de la collectivité territoriale en matière de passation des marchés publics, Bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique, Amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats.

**Considérant** que l'adhésion à cette centrale d'achat a pour objectif, dans un premier temps, de travailler au schéma de déploiement des caméras (ingénierie et mise en production), mais aussi sur notre futur marché de télécommunication.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 059-215904913-20240620-DELIB240615-DE

S<sup>2</sup>LOW

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'adhérer à la centrale d'achat de la fibre 59/62

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Ayméric ROBIN

